

Jeudi 31 mars 2022

LE MOT PRÉCARISÉ DU JEUDI

Soutenons les précaires de l'Éducation Nationale.
TOUS-TES EN GRÈVE LE 05 AVRIL

Conditions de travail

AED : les méprisé-es de l'Éducation



Personnels essentiels au bon fonctionnement des établissements, les assistant-es d'éducation doivent faire face à des conditions d'emploi et de rémunération inadmissibles : CDD renouvelable tous les ans (dans l'attente d'un possible CDI au bout de 6 ans), temps de travail incomplet, salaire sous le seuil de pauvreté...

Depuis le début de la crise sanitaire, leurs conditions de travail se sont amplement dégradées. Ainsi, dans plusieurs établissements du département, des AED témoignent des conditions indignes qu'elle subissent au quotidien.

Des équipes de Vie Scolaire en sous-effectifs.

Pour commencer, les effectifs sont bien trop légers pour mener à bien leurs missions au sein des établissements. Pendant longtemps, ils ont été artificiellement gonflés par la « procédure COVID » avec des postes temporaires créés. Mais aujourd'hui c'est terminé ! Dans certains collèges, on compte moins d'un AED pour 100 élèves et ce, sans la présence d'un-e CPE formé-e qui pourrait gérer les tensions inhérentes au sous-effectif. Alors que, pendant ce temps, les directions (principaux-les ET adjoint-es) restent bien au chaud dans leurs bureaux.

Des conditions de travail indignes.

Les sous-effectifs sont renforcés par la crise sanitaire. Certain-es AED tombent malades et ne sont pas remplacé-es ce qui constitue une mise en danger pour les élèves et les personnels (comment gérer une cour, un self, le bureau de la Vie Scolaire quand il n'y a que 2 personnes pour plus de 400 élèves !!)

Le COVID a également des implications directes. Par exemple, dans le Nord du département, les transports scolaires sont perturbés à cause d'un manque de chauffeur-euses. Ce qui oblige les élèves et les AED à patienter jusqu'à 18h avant de rentrer chez eux-elles. Ce temps supplémentaire passé à attendre le bus avec les élèves doit être payé en heures supplémentaires. Cependant, l'attente du paiement de ces heures supplémentaires est également très longue puisque rien n'a été versé depuis septembre !!

Le mépris des directions.

Pour finir, l'accumulation de ces problèmes n'est absolument pas prise en compte par les directions des établissements. La souffrance au travail est même parfois accentuée par le manque de considération des chef-fes (mépris, pression hiérarchique...). Ajoutons à cela le contexte économique actuel qui précarise encore plus les AED. La coupe est pleine !

Il est temps de prendre en compte l'importance du rôle des AED dans nos établissements et de les rétribuer avec un salaire digne. Pour un vrai statut : titularisation des AED.

TOUS ET TOUTES EN GRÈVE LE 5 AVRIL POUR SOUTENIR LES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION (AED, AESH, CONTRACTUEL-LES)

Organisons la lutte

AESH : on continue ! Toutes et tous en grève le 5 avril 2022 !



Depuis un an, la mobilisation des AESH ne cesse de s'amplifier. Des milliers de collègues se sont mis-es en grève et sont descendu-es dans la rue sur l'ensemble du territoire, s'imposant dans le débat public et dans l'agenda du ministère de l'éducation nationale. Alors que le ministre Blanquer n'avait rien prévu pour les AESH dans le cadre du Grenelle de l'éducation, il a dû concéder la mise en place d'une grille de salaire nationale qui est cependant bien éloignée des attentes salariales des AESH.

Le 5 avril, on continue : pour nos salaires, pour un statut, pour défendre l'école inclusive !

Ces augmentations misérables de salaire sont loin de nous satisfaire. Si le ministère pensait calmer notre colère avec quelques dizaines d'euros c'est un pari raté tant cette revalorisation n'est pas à la hauteur des enjeux : sortir 129 000 AESH de la précarité. Les temps incomplets imposés font que la majorité d'entre nous vivons sous le seuil de pauvreté ; d'une académie à l'autre le temps de travail ne correspond pas à une même quotité.

Et l'indemnité REP ?

Face aux refus du ministère d'accorder l'indemnité REP/REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire, une centaine de collègues, accompagné-es par SUD éducation, ont attaqué leur employeur au tribunal administratif. Les dossiers sont en cours d'instruction. Si une décision victorieuse était prise, elle s'appliquerait à toutes et tous !

Cette question des salaires et du temps de travail est indissociable de celle du statut. Les CDD de trois ans et la CDisation au bout de 6 ans ne représentent pas des avancées comme le claironne le ministère. Pour SUD éducation, il s'agit plutôt d'une précarité structurelle. Nos compétences et notre expérience professionnelle doivent être reconnues !

C'est une question de choix budgétaire : un statut pour les 129 000 AESH ne représenterait qu'une augmentation de 0,27% du budget de l'éducation nationale. Quand on sait que le ministre Blanquer a rendu des millions d'euros depuis le début de son mandat...

Cette reconnaissance professionnelle est indispensable à la réussite de l'école inclusive que SUD éducation défend sans détour. Mais sans moyens elle n'est qu'un slogan : il faut des postes, de l'argent, de la formation ! À l'inverse, pendant ces 5 dernières années, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est devenu un enjeu comptable : le ministère cherche à rentabiliser les moyens existants avec la mise en place des PIAL, outil d'une mutualisation à marche forcée.

SUD éducation revendique :

- **+400 euros pour les plus bas salaires et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement pour les AESH ; l'attribution de l'indemnité REP/REP+ ;**

- un statut de la Fonction publique pour les AESH et la création d'un nouveau métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;
- des moyens pour l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- des moyens pour une politique de formation initiale et continue ambitieuse ; la création de brigades de remplacement.

SUD éducation, aux côtés de l'intersyndicale, appelle les AESH, et l'ensemble des personnels, à se mettre massivement en grève le mardi 5 avril 2022, pour gagner sur ces revendications. Le rapport de force doit s'amplifier pour faire céder le ministère.

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE DE SUD ÉDUCATION 49 POUR CONNAÎTRE LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT ET DE MOBILISATION DU 05 AVRIL

Pour nous contacter:

par mail contact@sudeducation49.org

par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>



Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin « maître Je(u)di », co-bureaucrates du [jeudi](#)

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur